



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – août 2018

01 08 : Premier jour du dépassement mondial

01 08 : Rion des Landes – Les représentants de l'association riverains d' Egger-Rol ont été reçus par des dirigeants de l'entreprise pour faire le point sur les améliorations réalisées en faveur de l'environnement

01 08 : Mimizan – Suite à la question posée par Alain Caullet, représentant de la SEPANSO à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, le préfet demande au maire qui n'avait pas su répondre à celle-ci d'adresser sa réponse à la SEPANSO.

01 08 : Gastes – Projet de Plan local d'urbanisme – La SEPANSO communique son avis à la commune : 4 pages)

01 08 : Magescq – des riverains contestent l'arrêté DCPAT n° 2018-385 en date du 5 juin 2018 autorisant la création d'une lagune de stockage de lisiers ; ils s'inquiètent car le secteur est inondable et ils craignent les émanations d'odeurs ; ils demandent donc des conseils à la SEPANSO.

02 08 : Captieux – Site Natura 2000 – Visite technique du Camp du Poteau conduite par Gilles Granereau (ONF) – Compte rendu : 6 pages

02 08 : Bordères & Lamensans – des riverains d'un projet inquiétant d'élevage industriel sollicitent la SEPANSO.

03 08 : Santé Nature Innovation adresse une pétition au Ministre de l'Ecologie : Dicamba : l'herbicide de l'apocalypse. Monsanto propose ce produit, pire que le Round up.

06 08 : Seignosse – Transmission du PV de la réunion du Comité consultatif de la Réserve nature de l'Etang noir (21/06.2018) et de la présentation du rapport d'activité (17 diapos)

06 08 : Moliets & Maa – consultation publique de la commune à propos d'une demande d'autorisation de défrichage – Observations SEPANSO : une page

06 08 : Alouettes – Consultation publique du Ministère à propos du projet d'arrêté – Observations SEPANSO : une page

07 08 : Ygos Saint-Saturnin – Le greffe du tribunal de commerce accuse réception de notre courrier (voir 31/07/2018)

07 08 : Mont de Marsan – Dossier 1702575 (Plan d'exposition au bruit) – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par la préfecture des Landes : 6 pages + 2 pièces jointes.

07 08 : Arjuzanx – Dossier 1800858 (défrichage) - Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par SAS VALOREM : 2 pages

07 08 : Arengosse – Dossier 1800855 (défrichage) - Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par SAS VALOREM : 2 pages

07 08 : Mézos – Dossier 1800801 (défrichement) - Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par SAS VALOREM : 2 pages

07 08 : Tartas – Comité de suivi de la régulation des cormorans – Georges Cingal qui a représenté la SEPANSO en a profité pour attirer l'attention sur un autre prédateur moins visible, le silure, que certains pêcheurs persistent à remettre à l'eau (no kill).

08 08 : Arrêté préfectoral n° 2018-478 portant création de l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques (4 pages) – Le président de la SEPANSO Landes ou son représentant sera appelé à participer aux réunions de cette instance.

10 08 : Dax – départ du Sous-Préfet de Dax – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

11 08 : Josse – Enquête publique préalable à la procédure de déclaration et de projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme – La commune avait sollicité la SEPANSO en amont et nous avons formulé des observations sans remettre en cause le projet ; il n'y a pas eu d'avis de la CDPENAF comme le demandait la Chambre d'agriculture.

12 08 : Pontonx – En 2011 la SEPANSO avait attiré l'attention du préfet sur une installation qui ne traitait les véhicules hors d'usage conformément à la réglementation. S'agissant d'une zone d'activité, nous ne demandions qu'une mise en conformité. Tout finit par arriver : l'inspectrice de la DREAL qui avait repris en main ce dossier a informé la SEPANSO que le site a été entièrement nettoyé. Il n'y a plus de ferrailleur sur le site.

12 08 : Heugas – En mai la SEPANSO avait attiré l'attention du préfet sur un garage qui ne respecte pas la réglementation (fuites d'huile au sol ...). La DREAL a rédigé une mise en demeure.

12 08 : Saint-Jean de Marsacq (suivi SEPANSO) – L'inspection du Cass'Auto a montré que son exploitant n'avait pas rempli ses obligations. Un arrêté plus contraignant (astreinte imposée pour chaque jour où la situation ne serait pas normale) sera adressé au responsable. La SEPANSO espère que cette fois l'environnement sera respecté.

13 08 : Mimizan – Le préfet transmet à Alain Caultet, représentant de la SEPANSO à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites la réponse du maire (1 pages) à la question posée à propos de la suppression de zones d'espaces boisés classés lors de la réunion du 10 juillet 2018, question à laquelle le maire n'avait pas été capable de répondre en séance lors de l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme.

14 08 : Aureilhan – Le président de la Fédération départementale des chasseurs des Landes répond au courrier de la SEPANSO (26 juillet) concernant le girobroyage dans le marais communal : 2 pages.

14 08 : Messanges – L'association Messanges Environnement, adhérente de la SEPANSO adresse un nouveau courrier au maire à propos du Plan Local d'Urbanisme (2 pages + rappel des questions posées en Comité de concertation en attente de réponses)

14 08 : Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et comportant une autorisation unique Loi sur l'Eau instruite au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 concernant le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau des bassins-versants du Bahus et du Gabas – Observations SEPANSO : 3 pages

17 08 : Messanges - L'association Messanges Environnement, adhérente de la SEPANSO adresse un nouveau courrier au maire à propos de réalisations récentes d'aménagements (1 page + 6 annexes)

20 08 : Communiqué de presse (3 pages) - La SEPANSO milite pour une réhabilitation raisonnée et durable du lac d'Hossegor. Elle s'oppose au dragage « blitzkrieg » soutenu par MACS et la municipalité d'Hossegor.

21 08 : Gouts – Dossier 1700013-2 (carrière) – Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire présenté par Me Ambre Soumaille-Slawinski (11 pages + 4 nouvelles pièces jointes) dans l'intérêt des riverains du projet. La clôture d'instruction est fixée au 11 septembre.

21 08 : Ygos Saint-Saturnin – le préfet rejette le recours gracieux présenté par Me Ruffié pour demander le retrait des arrêtés 2017-1899 et 2017-1900 autorisant des défrichements de bois (2 pages).

21 08 : Mont de Marsan – « *Un Rafale passe le mur du son : ce n'était qu'un entrainement* » (Sud-Ouest le jour suivant)

22 08 : Mézos – Dossier1800801 (défrichement) - Le Tribunal administratif communique copie d'un mémoire en défense présenté par la commune : 3 pages + 1 pièce jointe

23 08 : Enquête publique préalable à l'autorisation unique loi sur l'eau instruite au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et au permis d'aménager concernant la création d'une zone d'activités économique ZAE l'Airial – Observations SEPANSO : 11 pages + 32 pièces jointes

24 08 : Communiqué de presse (1 page) - La SEPANSO s'oppose à une privatisation déguisée du lac d'Hossegor : Le lac voit son rôle public dévoyé par des tentatives de privatisation inquiétantes.

27 08 : Campet & Lamolère – Dossier 1800864 (dossier défrichement) – La SEPANSO adresse un mémoire en réponse aux mémoires du préfet de SAS Volta Château de Campet : 3 pages + 1 pièce jointe.

30 08 : Mont de Marsan – recherches documents sur le bruit à proximité des aérodromes militaires.

30 08 : Bayonne – réunion du Bureau du SPPPI

30 08 : Schéma régional des carrières de Nouvelle Aquitaine – Consultation – Observations de la SEPANSO : 5 pages

31 08 : Tosse – Courrier au Président du Conseil départemental à propos du dossier de création de la ZAC su Sparben (golf et urbanisme) par le Syndicat mixte des landes océanes : 2 pages